



COMPTE-RENDU Du DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES du 02 mars 2009 à *Risoul*

Rédigé par Pascal Bride, Pascale Prothon, Emmanuelle Tuillière et Stéphane Ruaud
Validé par Bernard Esmieu le 30/03/09 et Max Brémond le 03/03/09

Heure début de séance : 17 h 00

Heure fin de séance : 18 h 00

Etaient présents :

Messieurs les Délégués communautaires :

Evgliers :

HENRY Gilles

GIRAUD Laurent

VERDON Guy

Guillestre :

LETERRIER Bernard

MOULIN Dominique

CHARPIOT François

MOLLE Emmanuel

Mont Dauphin :

RAITBERGER François

FIORLETTA Gilbert

Risoul :

BONNAFOUX Albert

JEHAN Jacques

GARNIER Jean Louis

Saint Clément sur Durance:

SCHAEFLIN Eric

BERARD Jean-Louis

Saint Crépin :

ESMIEU Bernard

THOMAS Robert

FERRET Eric

Réotier :

CANNAT Marcel

HUAU France

Vars :

EYMEOD Pierre

FERRY Claude

RISOUL Christophe

Le Président présente les excuses de Claude Ferry, Christian Bertholon et Guy Benoit.

Compte rendu du débat budgétaire

Max Brémond accueille les délégués titulaires et suppléants en mairie de Risoul.

Bernard Esmieu ouvre le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a huit ans d'existence et qu'elle est placée devant des choix stratégiques majeurs pour le devenir du territoire. En effet l'établissement d'un pacte communautaire sur le plan stratégique, organisationnel, contractuel, financier et fiscal s'impose. Il est proposé de transformer la CCG de fonctionnement et de gestion en une intercommunalité de projet, d'investissement et de service. Cette posture amène la CCG à passer d'un EPCI de gestion à un EPCI de mission. Ce positionnement invite à définir un pacte financier et à consolider une solidarité financière entre les communes par l'engagement d'une pratique des fonds de concours.

L'audit financier sur le mandat conforte cette orientation. Il convient de prendre les premières décisions pour acter ces choix et faire face aux enjeux et aux besoins de développement du Guillestrois ainsi que de servir les ambitions de la CCG.

Bernard Esmieu, sur la base du document remis aux délégués communautaires présente les grandes lignes du DOB et les axes d'interventions (tableau en pièce jointe).

Les propos échangés sont les suivants :

Il convient de poursuivre la démarche engagée lors du Conseil Communautaire du 18 février 2009 sur la pratique des fonds de concours. La pratique des fonds de concours, notamment pour l'école de musique et service Jeunesse, vise à conforter le service en fixant un financement des activités en corrélation avec le rattachement communal des usagers et bénéficiaires. Il est proposé d'impliquer la CCG sur des dispositifs de l'union européenne comme ressource de financement complémentaire. Cette démarche vise à stabiliser l'économie des services et à abonder le financement des projets hors fiscalité locale. Un cadrage pour la mise en œuvre reste à finaliser avec la mise en place de clé de répartition et un ciblage des interventions des services sur le fond de concours (école de musique et jeunesse).

Gil Fiorletta qui confirme l'intérêt d'appliquer les fonds de concours demande s'il est possible de distinguer le volet enseignement artistique du volet loisirs dans la base d'évaluation communale du montant des fonds de concours (école de musique notamment).

Marcel Cannat souhaite bénéficier d'information détaillée sur les bénéficiaires de l'école de musique, par matière enseignée, pour la chorale, par répartition adulte – enfants, la réduction des aides entre les Communes et monde associatif.

La CCG pourrait poursuivre son accompagnement auprès des associations pour des événements culturels d'intérêt contraires.

Les taux bancaires sont en baisse. Une renégociation des taux bancaires doit être envisagée rapidement pour les prêts contractés sur la gendarmerie. Le passage en taux fixe avec un taux réduit tendrait vers un rééquilibrage de l'économie globale de l'investissement immobilier. L'amélioration de la CAF et la minimisation de la ligne de trésorerie sont des points majeurs pour restaurer les capacités de la CCG à s'engager sur des actions d'investissements. Un faible endettement ne saurait avoir une signification avec l'existence d'un CAF faible. Cette situation ne permet pas de dégager des marges de manœuvre pour souscrire des investissements. Il convient de veiller au délai entre les demandes de subventions et leur réception. La CCG se trouve régulièrement dans la situation de faire l'avance de charges sur le versement des aides potentielles. Cette difficulté oblige à procéder à un ajustement entre ce qui est budgété et engageable sur l'année et à écarter les opérations dont les délais de réalisation ne sont pas tenables. De même, la réception de redevances plus tôt dans l'année doit être recherchée.

Pour ce faire, il convient de renouveler les termes de solidarité entre les communes et la CCG. Ce point vaut particulièrement entre le chef lieu et les autres communes.

La rationalisation des services doit poursuivre la voie engagée lors du Conseil Communautaire du 18 février 2009. La mise à l'étude de l'externalisation du service d'aide à domicile est engagée. Cette étude intègre bien les données humaines des agents intervenants sur le service.

Bernard Esmieu souligne que les élus ont bien conscience du contexte difficile de réalisation du projet d'externalisation et des enjeux pour les personnes âgées, le devenir professionnel des agents. Il importe que les bénéficiaires s'attachent à aborder le sujet avec des informations justes et fiables, sans démagogie.

Bernard Esmieu confirme bien que le Président de la CCG est mandaté par le Conseil Communautaire pour étudier le projet d'externalisation. Il est confirmé que la compétence reste rattaché à la CCG. Il ne s'agit pas d'un démantèlement du service mais d'un approfondissement avec un élargissement de l'offre de service aux personnes âgées (soins à domicile, réseau gérontologique).

Il est confirmé qu'il y aura bien une pérennisation des emplois, sans perte de salaire. Les agents seront associés à l'étude du projet d'externalisation. Une réunion sera tenue pour ce faire lorsque des éléments d'information complets sont disponibles. Les élus mobiliseront les moyens nécessaires pour rassurer les agents du service sur leur devenir professionnel.

De même que les services et la commission développement économique se mobilisent sur des dispositifs accompagnant le développement économique du territoire. La mise à l'étude de la relance du FISAC (commerce et artisanat) est un exemple. Une solidarité financière doit être envisagée sur le financement de l'étude, de l'animation avec une individualisation des participations communales aux actions. Les modalités d'applications doivent être précisées et un élargissement de la réflexion à d'autres dispositifs avec les mêmes cibles bénéficiaires envisagées.

Le Président indique bien la poursuite de la réflexion sur la base de l'audit en visant une réduction forte des subventions aux associations.

Gilbert Fiorletta souhaite que la CCG ne relâche pas la pression fiscale et consacre une enveloppe identique au monde associatif en insistant que l'apport des associations au dynamisme de la vie locale ne doit pas être négligé. Il conviendrait de s'assurer des conditions d'attributions en cohérence avec les statuts de la CCG.

Le projet de construction et / ou aménagement d'un siège de la CCG est abordé. Bernard Esmieu rappelle que ce point reste une priorité pour l'organisation des services et source d'économie (15.000 Euros/an). Il est urgent que le problème de stationnement soit réglé dans les meilleures conditions. La commune de Guillestre sera saisie officiellement par la CCG pour obtenir une dérogation sur cette question.

Le Président souligne que le levier fiscal sera sollicité sur l'exercice 2009. Il est rappelé que des efforts conséquents sont produits par les communes avec la mise en place de fonds de concours, des efforts sont consentis par les services avec une rationalisation des dépenses de fonctionnement des services (déplacements, pas de bi nome lors des réunions extérieurs, consommation des portables, abonnements,...), la recherche de ressources nouvelles avec le dépôt de projet sur les programmes intégrés transfrontaliers, la renégociation des taux sur les investissements immobiliers (gendarmerie) apporte une marge de manœuvre à la CCG.

Un effort complémentaire sera donc sollicité auprès du contribuable. Il est rappelé que l'endettement est faible et que la fiscalité de la CCG est l'une des plus basse du département. Il n'en demeure pas moins que la restauration du CAF et l'amélioration de la trésorerie de la CCG restent une priorité forte.

La faiblesse de la DGF grève la marge de manœuvre de la CCG. Des solutions doivent être étudiées pour optimiser les recettes nouvelles et les conditions fiscales notamment avec la microcentrale.